

Courte chronique d'uniformologie maritime : pharmacien

Aux côtés des officiers de santé de la marine se trouvent des apothicaires, qui ne forment un corps réellement constitué qu'à partir de 1767. En 1789, il n'existe qu'un seul grade d'apothicaire. Il s'agit d'une corporation assez mal considérée, bien qu'indispensable. Les apothicaires semblent disposer d'un uniforme à partir de 1780, mais nous n'avons pas trouvé trace de sa définition : dans la mesure où ces spécialistes n'embarquaient pas, les illustrateurs ne s'y sont guère intéressés, semble-t-il...

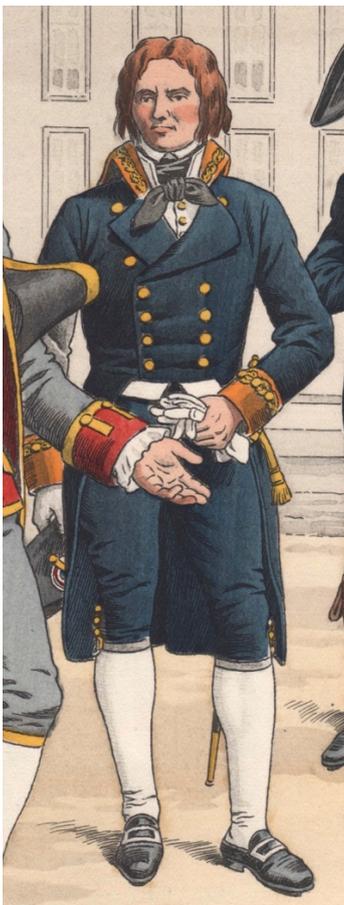
En 1793, la profession est revalorisée : l'appellation « apothicaire » est délaissée au profit de celle de « pharmacien » et trois grades sont créés, dont celui de pharmacien en chef, placé au même niveau que ceux de médecin en chef et de chirurgien-major en chef. La hiérarchie s'enrichit encore en 1798, calquée sur celle des chirurgiens. A partir de cette année, on trouve trace d'un uniforme officiel.

La Restauration prévoit l'embarquement d'un pharmacien sur les vaisseaux de 118 et de 110 canons armés en guerre, embarquement qui se poursuivra à faible échelle jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle. Certains pharmaciens sont également affectés aux colonies. Comme cela existe pour les médecins depuis 1798, un nouveau grade, destiné à distinguer les pharmaciens de 1^{ère} classe qui occupent des fonctions d'instruction dans les écoles de médecine navale et sont détenteurs du titre de pharmacien délivré par un collège de pharmacie, apparaît en 1835, celui de pharmacien-professeur.

En 1865 la hiérarchie s'enrichit encore d'un inspecteur adjoint qui permet l'accès des pharmaciens à un grade de haut-fonctionnaire, accès qui sera suspendu de 1886 à 1919. L'emploi d'enseignant n'étant par ailleurs qu'une fonction particulière attribuée à un pharmacien principal, le grade de pharmacien-professeur est supprimé en 1886.

1900 permet au corps des pharmaciens, comme aux autres corps d'officiers assimilés de la marine, d'avoir une hiérarchie plus claire, avec des pharmaciens des trois classes et des pharmaciens en chef des deux classes, mais ce n'est qu'en 1919 qu'est créé le grade de pharmacien chimiste général de 2^e classe, tous les pharmaciens de la marine changeant alors d'appellation pour celle de pharmacien chimiste.

Le corps des pharmaciens chimistes de la marine est supprimé après la défaite de 1940 au profit d'un corps de statut civil, mais il renaît en 1943. En 1968, les pharmaciens-chimistes de la marine deviennent pharmaciens des armées en relevant du Service de Santé des Armées.



Pharmacien de 1^{re} classe en l'an VI dessiné par Goichon.

En 1798, et jusqu'en 1800, les pharmaciens reçoivent de curieuses distinctions : une ou deux branches de chêne sur du velours orange au collet et aux parements. L'habit et la culotte sont alors bleues, la veste portée sous l'habit est blanche.



Après avoir reçu en 1800 un habit de drap bleu, piqué d'un seizième de blanc, avec des boutonnières sur les revers, les parements et les poches pour distinguer les grades, et avoir adopté le velours vert bouteille pour les revers, les parements et le collet, les pharmaciens adoptent en 1804 l'habit en drap bleu bardeau (se rapprochant du gris). Sur celui-ci, les collet et parements sont désormais en velours vert foncé et supportent encore les boutonnières distinctives du grade. Celles-ci figurent des feuilles d'acanthé avec des serpents entrelacés.

Valmont représente ici un pharmacien de 1^{re} classe en grand uniforme de l'an XII avec bottes.



L'uniforme défini au début de l'Empire est globalement conservé jusqu'en 1823. En 1814, cependant, la cocarde blanche a remplacé la cocarde tricolore bleu – rouge – blanc.

Voici un pharmacien de 1^{re} classe en 1823, avec ses broderies de branches de laurier entrelacées du serpent d'Épidaure au collet et aux parements en velours vert foncé. L'habit est désormais en drap bleu de Roi.

Les officiers de santé se distinguent par ailleurs par leur modèle d'épée particulier, dont le clavier est orné d'une ancre entrelacée du serpent, tout comme le sont les ancres brodées du bas des retroussis.



Quelques années plus tard, vers 1840, voici un pharmacien de 2^e classe. On note que la principale différence entre 1^{re} et 2^e classe est pour cette dernière l'absence de broderies aux parements. En 1830, la cocarde blanche a été remplacée par la cocarde bleu – blanc – rouge. L'habit à coupe droite sera remplacé par un habit à double boutonnage en 1848.



Second pharmacien en chef vers 1850. Le règlement de 1848 a donné aux pharmaciens, outre l'habit à coupe croisée, le pantalon à bande d'or et un nouveau modèle d'épée dite « à ciselure » sur le clavier de laquelle on peut encore trouver le serpent enlaçant l'ancre, en remplacement du câble adopté pour les autres officiers. Noter que le velours de vert foncé est devenu vert, sans autre précision.

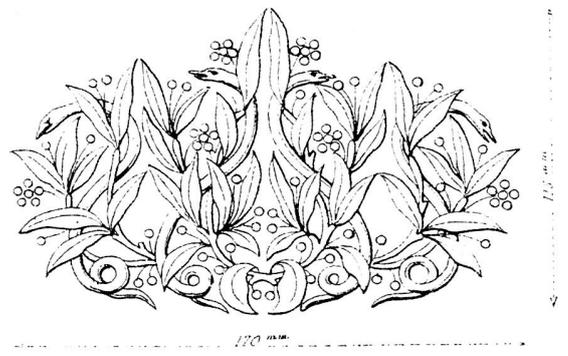


Le règlement de 1848 officialise également le port de la redingote et de la casquette, tous deux ornés des galons du grade, mais aussi de l'habit dit « de ville », porté ici par un pharmacien professeur, donc avec quatre galons or. Les parements des habits et de la redingote sont en velours vert.

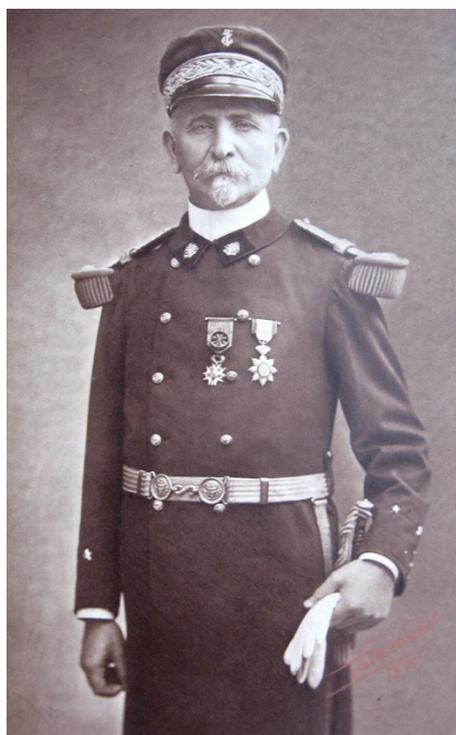
Voici le détail des broderies de l'habit du pharmacien en chef en 1891, quasi-inchangées de 1848 à 1915, année de la suspension du port de l'habit, mais de fait de sa disparition :



Collet et parement



Écussons de taille



Dans les années 1920 (au plus tard en 1928, puisque la casquette à écusson frontal est adoptée cette année-là), un pharmacien chimiste général prend la pose chez un photographe, d'abord en tenue N°1 puis en tenue provisoire de cérémonie. Bien que naviguant peu, les pharmaciens ont reçu les attributs des officiers navigants – les épaulettes – en 1902, en remplacement des pattes mobiles brodées en velours vert clair. Le vert clair s'est imposé comme couleur distinctive des pharmaciens en 1853.



Comme aujourd'hui, il n'y a pas à l'époque de pharmacien général avec trois étoiles. Les pattes de collet, en velours vert clair brodées au symbole du corps d'appartenance (laurier et serpent), et de parement (rectangle de velours vert clair avec trois boutons), ainsi que les étoiles en argent du grade, ont été adoptées en 1918, en remplacement d'une large broderie de laurier et serpent sur velours vert clair aux parements. En tenue provisoire de cérémonie, le bicorne à plume noire remplace la casquette et la ceinture-écharpe de commandement en soie bleue et or doit être portée par-dessus le ceinture porte-épée bleu et or aux médaillons à tête de méduse.



Pharmacien chimiste principal en 1938. Il porte la tenue n°5, quasi-identique à la tenue 22 des officiers de la marine d'aujourd'hui. La casquette à écusson frontal a remplacé la casquette à l'ancre brodée sur la toque en 1927. Les galons sont bordés de fins parements de velours vert clair.

Des photos ont été empruntées au site <http://museedesetoiles.fr>

© VAE (2S) Éric Schérer. 2022